



Rapport

Préavis municipal : No 2025/29

Concernant la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mardi 17 juin 2025, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Christian Duvoisin et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2025/29 concernant la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, Monsieur Alexandre Widmer en charge de l'aménagement du territoire, des bâtiments et du développement durable et Madame Armelle Fardel, boursière communale, pour leur participation à cette séance et les informations fournies.

La Commission rappelle que son rôle est d'apprécier la gestion et l'impact sur les comptes de la bourse communale de l'objet des préavis mis en consultation par la Municipalité, et d'en rendre compte au Conseil général (et à la Municipalité lors des séances d'examens).

Les membres de la Commissions ont reçu, dans les délais prévus par le règlement communal :

- Le texte du préavis concernant la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale mis en consultation ;
- Le résumé des comptes 2024 par nature ;
- Le détail des comptes 2024 par ordre administratif portant commentaires sur les écarts principaux avec le budget de l'exercice ;
- Le rapport de l'auditeur externe sur les comptes communaux 2024 ;
- Le décompte 2024 de la STEP Intercommunale Grandson, Giez, Valeyressous-Montagny ;
- Un explicatif sur l'utilisation du Fonds de réserve affectée 9280.03 sur les Eaux.

En ce qui concerne la première partie du préavis, soit le Rapport de gestion, la Commission relève les points suivants :

- La mise à jour du Système d'information du territoire (SIT) a engendré plus de frais que budgétisé. Une mise à jour régulière nous paraît essentielle et les coûts doivent rester admissibles voire encore discutés avec le bureau Jaquier Pointet ;
- Les coûts du crédit d'étude pour l'assainissement des réseaux souterrains Petit Montborget – Route de l'Orges se sont élevés à CHF 47'858.10, soit CHF 42'141.90 en dessous du budget de CHF 90'000, ce qui est une bonne nouvelle en soi. Toutefois, cette différence entre le budget et les coûts réels interroge quant à la qualité de l'estimation du crédit d'étude. De plus, la Commission de gestion-finances incite la Municipalité à reconsidérer la pertinence de faire appel au même bureau d'ingénieurs, soit Perret-Gentil SA, qui, à la fois a établi le cahier des charges et a exécuté le mandat.

Mise à part ces deux commentaires, la Commission tient à souligner une gestion prudente de la Municipalité, dans le respect du budget, en particulier dans les domaines sur lesquels la Commune en a la maîtrise. Les charges provenant des domaines sur lesquels la commune n'a pas de maîtrise, tels que la sécurité sociale, l'instruction publique, l'accueil de jour, les investissements au niveau intercommunal pour l'épuration ou encore l'eau potable, continuent d'augmenter et génèrent une incertitude sur le poids à futur dans les comptes de la Commune.

Pour ce qui est de la deuxième partie du préavis, les comptes annuels 2024 de la bourse communale présentent une perte de CHF 40'865.53 après prise en considération d'amortissements supplémentaires nets de CHF 159'375.95, et d'une augmentation de la provision pour risque de perte sur débiteurs de CHF 147'954.80. Le budget prévoyait une perte de CHF 92'631.40.

La marge nette d'autofinancement s'élève à CHF 256'969 en 2024 contre CHF 372'114 en 2023. Ce montant correspond à la différence entre les entrées et les sorties de trésorerie. Cette marge permet de faire face aux dépenses courantes de la bourse et d'honorer les échéances des dettes financières.

Sur la base des documents reçus et des informations obtenues lors de la séance du 17 juin avec la Municipalité, la Commission apporte les précisions suivantes, en plus des informations mentionnées dans le préavis municipal :

- La provision pour pertes sur débiteurs a été augmentée de CHF 147'955 en chiffres ronds, portant cette provision à un montant de CHF 429'641, représentant le 36.3% du total des impôts à encaisser. Ce sont autant de liquidités dont la Commune ne dispose pas pour son ménage courant.

Ce sont aussi autant d'emprunts portant intérêts qui ne sont pas remboursés.

Concernant le bilan au 31 décembre 2024, autrement dit la situation patrimoniale de la Commune, nous relevons les éléments suivants :

- Le bilan en fin d'exercice présente un total de CHF 5.7 mio. ;
- Les liquidités à disposition se montent à CHF 0.5 mio. Nous relevons que durant l'exercice 2024, la situation de la trésorerie était légèrement plus détendue, mais demeure tout de même préoccupante ;
- Les montants à encaisser s'élèvent à CHF 1.3 mio., dont CHF 1.2 mio. de recettes d'impôts. Un tiers de ces CHF 1.2 mio. est provisionné ;
- Le patrimoine financier d'un total de CHF 1.9 mio. a fait l'objet d'un investissement anecdotique de CHF 2'000 en la société de tir d'Arnon. Sinon, aucun amortissement n'a été enregistré ;

- Le patrimoine administratif englobant les ouvrages génie civil, les bâtiments, la parcelle 54, la révision PGA (PACOM) à amortir totalise CHF 1.8 mios. Il a été alimenté par des investissements de l'ordre CHF 89'970 et diminué des amortissements obligatoires et supplémentaires d'un total de CHF 674'298.
- Au passif, les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 4.5 mios. portant intérêt à hauteur d'un taux moyen de 1.21% ;
- Suite aux dissolutions mentionnées dans le préavis venant compenser dans le résultat les amortissements supplémentaires, les réserves affectées ne totalisent plus qu'un montant de CHF 20'039.70 à fin 2024 contre CHF 427'348.96 fin 2023 ;
- Nous relevons que le plan de financement du Petit Montborget, voté par le Conseil de décembre 2024 a été modifié par un emprunt au lieu de l'utilisation du fonds des eaux, les CHF 412'340.26 dudit fonds ayant été utilisés pour amortir des travaux anciens ;
- Les fonds de réserves libres (non affectées) se montent à CHF 837'019.22 contre CHF 815'152 fin de l'exercice précédent. À noter qu'au niveau des fonds de réserves, le fonds scolaire et bibliothèque populaire s'élève à CHF 9'573.20 à fin 2024.

Les engagements hors bilan à la fin de l'année 2024, reflétant la part de notre commune aux emprunts contractés par les Associations intercommunales auxquelles nous sommes affiliés (ACRG ASIGE, Borné-Nau, ORPC, Triages forestiers 7) n'ont pas bougé. Ils s'élèvent à 1.6 mio. pour un plafond fixé en début de législature à CHF 3 mios.

Compte tenu de la situation financière générale de la Commune, une augmentation du taux d'imposition, actuellement à 0.68, n'est pas à exclure et pourrait être présentée au Conseil en octobre 2025.

Finalement, nous devons vous rendre attentifs que le rapport de l'auditeur externe sur les comptes communaux fait part du commentaire suivant :

Nous attirons votre attention sur le fait que, quand bien même, le prix de l'épuration a été augmenté au 1^{er} janvier 2024, le service du réseau d'égouts et d'épuration continue de dégager une perte.

Nous vous rappelons que ce poste doit s'autofinancer et notons que la Municipalité a, lors de sa séance du 7 avril 2025, décidé, sous réserve de l'approbation du Conseil général, d'augmenter la taxe d'épuration (EU) à CHF 3.75/m³ pour l'année 2025.

Cette augmentation fait du reste l'objet du préavis suivant.

Pour conclure le rapport, nous remercions et félicitons sincèrement toutes les personnes concernées par la gestion de la Commune, la tenue de la comptabilité, l'établissement des comptes, notamment Monsieur Milliet et Madame Armel.

C'est donc avec confiance, sur la base de ce qui précède, que la Commission de gestion-finances, à l'unanimité, recommande d'approuver le préavis qui vous est présenté, soit :

- **D'accepter la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale.**

Fait à Giez, le 26 juin 2025.

Pour la CoGeFi, le rapporteur
Eric Cottens

